



Crue des eaux de la rivière des Prairies

Rencontre d'information publique

26 juin 2019



Vue aérienne de la sortie du pont Lachapelle

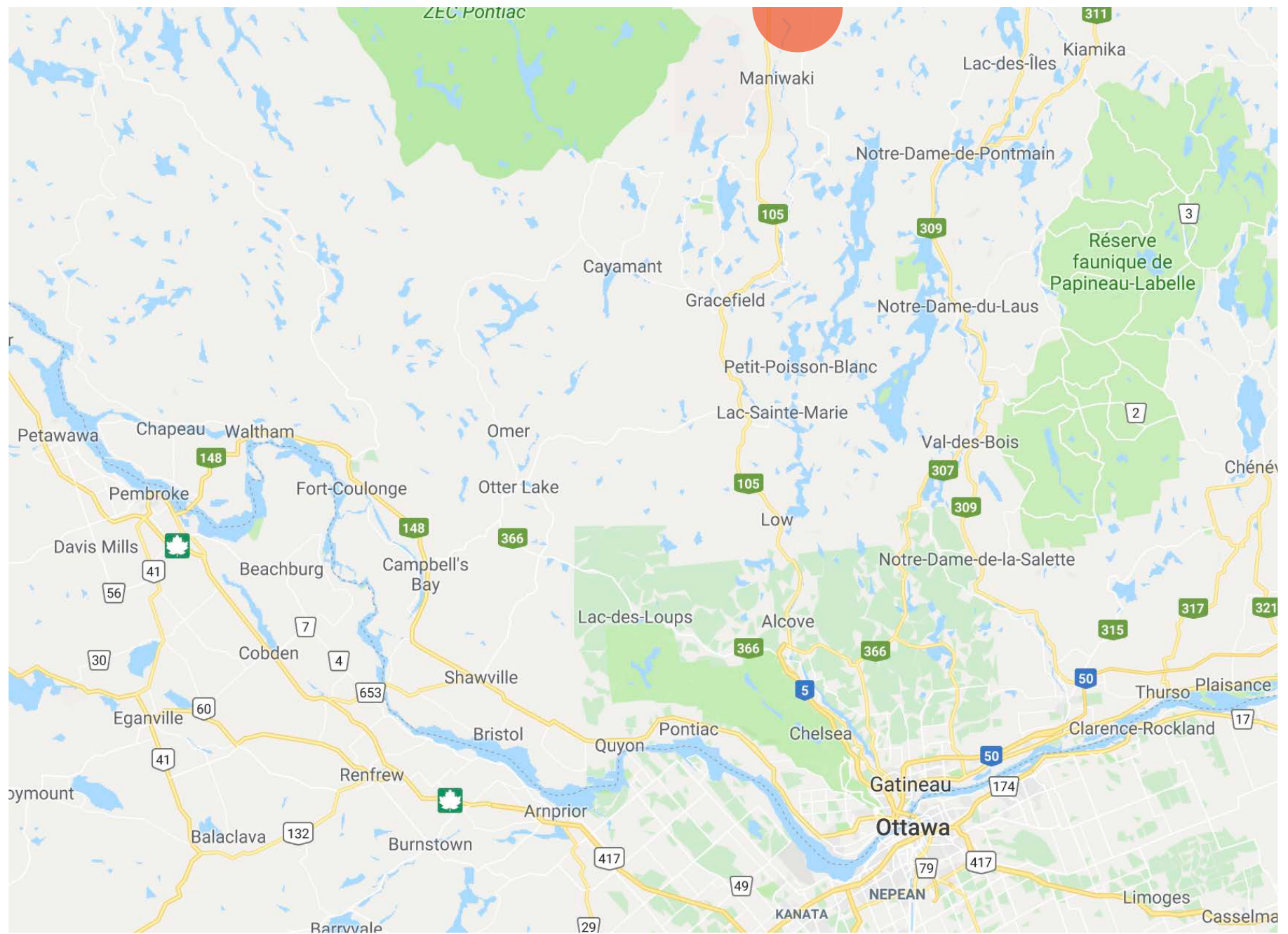


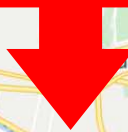
Dimanche 28 avril 2019

- Introduction de Mme Émilie Thuillier
- Présentation de l'état de préparation
- Mobilisation des Travaux publics
- Réglementation en vigueur –
Développement du territoire
- Actions des missions locales
- Questions et commentaires

Trois réservoirs reliés à la rivière des Outaouais







- rivière des Prairies

- Lac des Deux-Montagnes

Barrage de Carillon



© Photo Hydro-Québec

Observation quotidienne des débits Centrale de Carillon

Avril 2019

14	15	16	17	18	19	20
	4909	5345	5408	5375	5903	7008
21	22	23	24	25	26	27
7540	7704	7694	7955	8335	8479	8781
28	29	30				
8999	9523	9250				

État d'urgence
décrété

Seuil comparable
à 2017

Mai 2019

			1	2	3	4
			9173	9045	8755	8653
5	6	7	8	9	10	11
8366	8103	8094	7909			

Levée de l'état
d'urgence

5900 m³/s Seuil minimal d'inondations mineures



Sécurité civile
Montréal

Service de
sécurité incendie
de Montréal

ville.montreal.qc.ca/sim



CENTRE DE COORDINATION DES MESURES D'URGENCE (CCMU)

RAPPORT DE SITUATION N°20 – CRUES PRINTANIÈRES - 26 AVRIL 2019 – 18h00

NIVEAU D'ACTIVATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) INONDATIONS – CRUES PRINTANIÈRES
DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (PSCAM)

INTERVENTION – NIVEAU 2

**L'état d'urgence a été déclaré pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal le
26 avril 2019 à 15h45 pour une période de 48H**

PROCHAINE TÉLÉCONFÉRENCE : **SAMEDI 27 AVRIL – 10H00**

- **INVITÉS À LA TÉLÉCONFÉRENCE** : Missions d'agglomération : Ordre et paix, Sauvegarde des vies et protection des biens,

Équipes des TP ont érigé des digues temporaires sur l'ensemble des rues affectées.

- Chronologie des événements
- Distribution des sacs de sable
- Début de l'érection des digues
- Renforcement des digues à la demande de l'OSCAM



Secteurs affectés - rue Notre-Dame-des-Anges

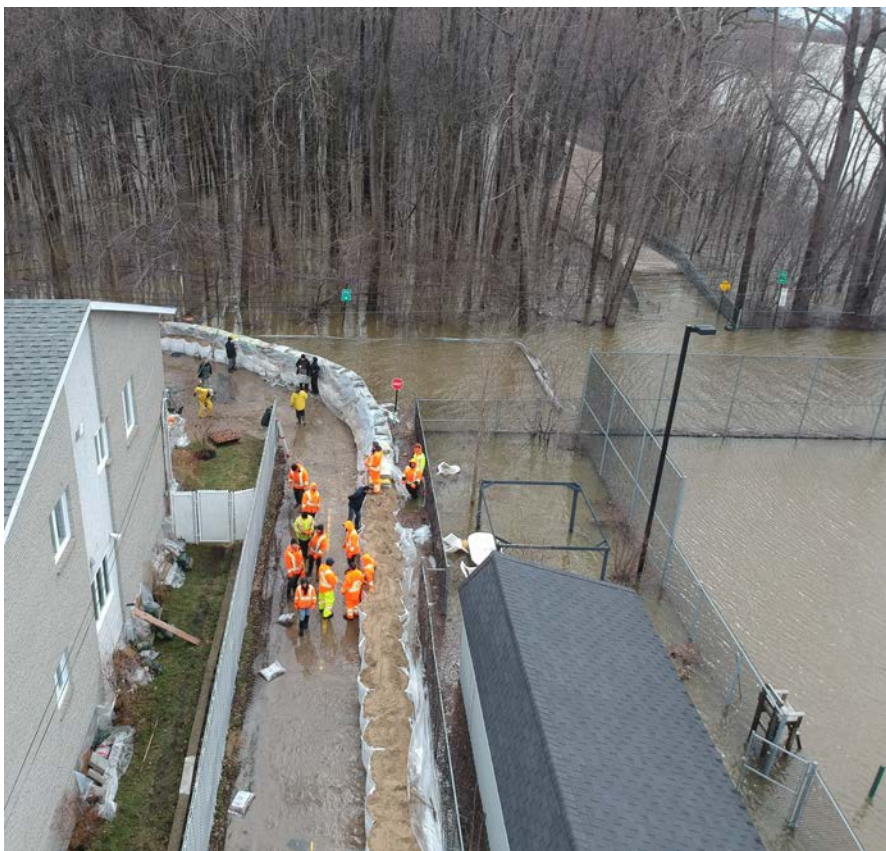


Secteurs affectés - rues Cousineau et Crevier





Secteurs affectés – Digue Cousineau Crevier



Secteurs affectés – rues Olivier et Jasmin



Secteurs affectés – rue du Ruisseau



Ouverture du centre d'aide multiservice YMCA Cartierville



DISTRIBUTION D'AVIS AUX RÉSIDENTS

Le lundi 6 mai 2019

Prolongation de l'état d'urgence jusqu'au mercredi 8 mai

NE PAS BAISSER LA GARDE

Bien que les niveaux des affluents et des bassins d'eau entourant l'île de Montréal soient stables, aucune baisse significative du niveau d'eau de la rivière des Prairies n'a été enregistrée jusqu'à présent. En effet, la fonte de la neige au nord du bassin versant de la rivière des Outaouais et les précipitations pouvant toujours avoir un impact sur les niveaux d'eau, la sécurité civile demande aux citoyens de ne pas baisser la garde.

Aussi, il est demandé aux citoyen(e)s d'attendre avant de défaire les digues érigées devant leur propriété et ailleurs sur leur terrain. Aucun sac de sable ne sera ramassé tant que la Ville sera en intervention, et ce, afin d'assurer la sécurité de la population.

MOBILISATION DES ÉQUIPES DE L'ARRONDISSEMENT

Les équipes des travaux publics de l'arrondissement assurent une veille continue des digues et du territoire tant que les niveaux d'eau requièrent le maintien de l'état d'urgence.

Lorsque le niveau de l'eau aura suffisamment baissé, les autorités communiqueront la marche à suivre et les directives quant au ramassage des sacs de sable.

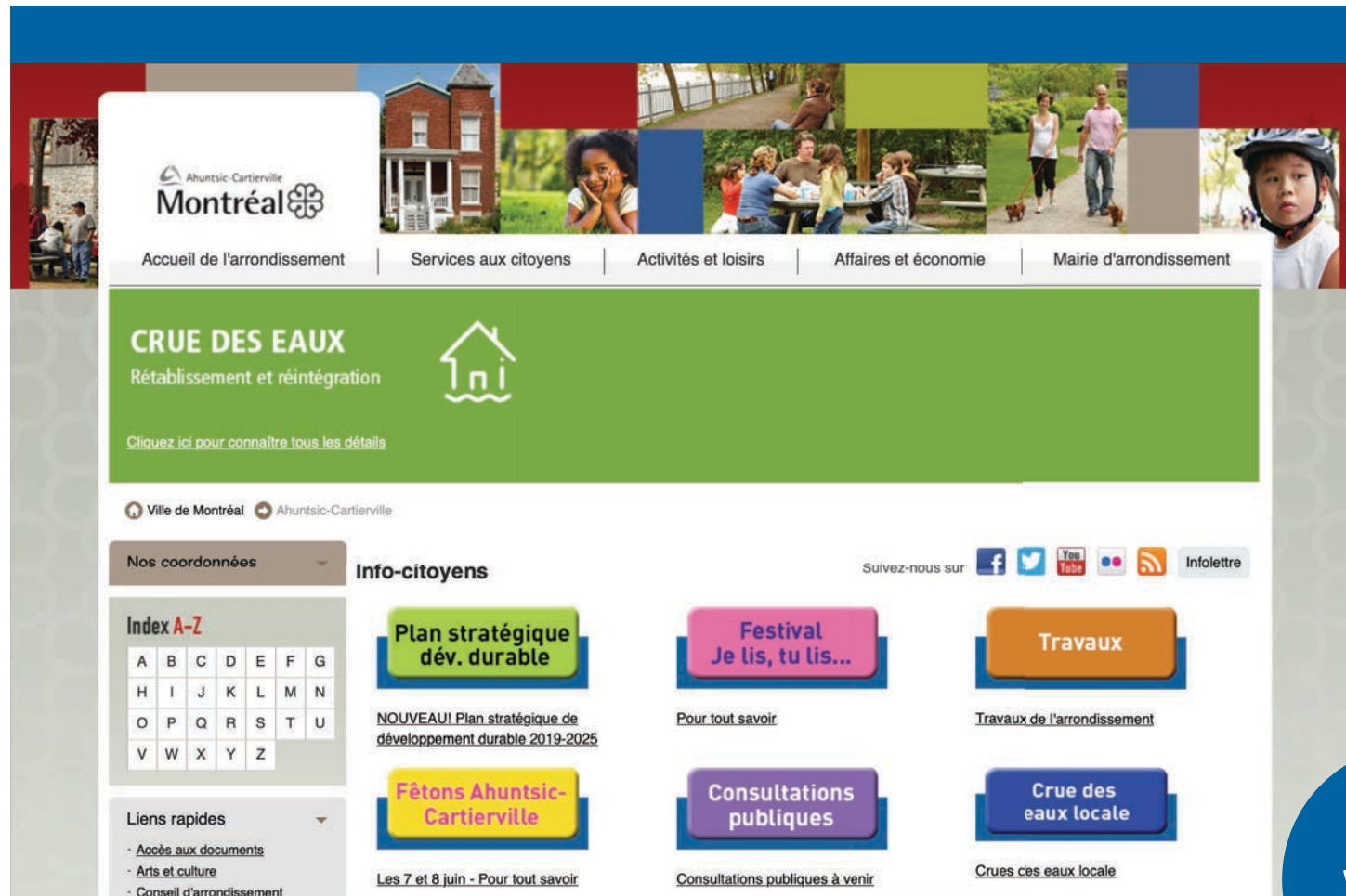
Montréal

12

Info crue des eaux
distribuées
porte à porte et
par courriel

courriel

Présence web



Présence médias sociaux



Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
26 avril · 🌐

Crue printanière 🌧️ | La mairesse d'Ahuntsic-Cartierville, Madame Émilie Thuillier et la conseillère du district de Bordeaux-Cartierville, Madame Effie Giannou étaient sur le terrain pour rappeler aux résidents de l'arrondissement, situés dans les secteurs à risque d'inondation, de demeurer vigilants et de poursuivre leurs efforts afin de sécuriser leur résidence.

👉 Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de protéger votre propriété et vos biens, et de vous prémunir du matériel nécessaire en vue des inondations : bit.ly/2UINuKF

N'hésitez pas à offrir votre aide aux gens qui habitent en zones inondables.



Vous, Jean-luc Nadeau et 29 autres · 6 commentaires · 23 partages

J'aime · Commenter · Partager





Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
2 mai · 🌐



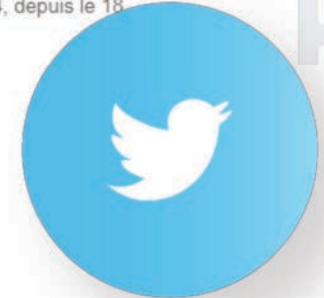
THOMAS RIVARD
Chef de division - Direction des travaux publics

2 395 vues

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
1 mai · 🌐

Crue printanière 🌧️ | L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tient à remercier les 75 employé(e)s cols bleus qui sont sur le terrain 24 h sur 24, depuis le 18.

[Afficher la suite](#)





Historique

2006 : les nouvelles cotes de crues sont établies par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Juillet 2010 : les cotes de crues sont intégrées à la réglementation d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville

17 juin 2019 : Décret gouvernemental d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) = effet de gel

20 juin 2019 : Établissement de nouvelles cotes de crue par la CMM avec un règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Le RCI comprend, à toutes fins pratiques, les mêmes dispositions que la réglementation en vigueur depuis 2010.

Zone de grand courant (0-20 ans)

INTERDICTIONS : Toutes constructions, ouvrages et travaux

EXCEPTIONS avec certaines conditions et hors de la bande riveraine :

- 1 entretien et réparation des constructions et ouvrages existants
- 2 ouvrage ou construction qui a été détruit à plus de 50% de sa valeur par une catastrophe autre qu'une inondation
- 3 bâtiments accessoires (cabanons)
- 4 piscines
- 5 clôtures et haies
- 6 entrées charretières et espaces de stationnement

Zone de faible courant (20-100 ans)

INTERDICTIONS :

- A** constructions et ouvrages **non immunisés**
- B** **remblai** autre que ceux requis pour l'immunisation

EXCEPTIONS avec mesures d'immunisation :

- 1** aucune **ouverture** ou **plancher de RDC** sous la cote 100 ans
- 2** **clapets de retenue**
- 3** **étude d'ingénierie**
- 4** **remblai** limité autour de la construction
- 5** aucune **pièce habitable** et **système de mécanique**
dans un sous-sol

INTERDICTIONS :

- 1 construction et agrandissement de bâtiments principaux et accessoires
- 2 piscines
- 3 clôtures et haies
- 4 entrées charretières et espaces de stationnement
- 5 remblai

Cependant pour les permis émis avant le 17 juin 2019, la réglementation de juillet 2010 s'applique.

Assemblée publique 4 juillet 2019 à 19 h

Le gouvernement du Québec souhaite entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de décret lors des assemblées publiques de consultation qui auront au :

Holiday Inn Suites Pointe-Claire Montréal Aéroport
Salle Champagne
6700, route Transcanadienne
Pointe-Claire (Québec) H9R 1C2

De plus, il sera possible de transmettre à **zis2019@mamh.gouv.qc.ca** des mémoires ou des commentaires jusqu'au 4 juillet 2019